



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

au
ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

sur une politique de la réussite éducative

Le 14 novembre 2016

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	7
1. Définir l'école que nous voulons	9
2. Assurer l'accessibilité à l'éducation et promouvoir le réseau public.....	10
3. Favoriser l'égalité des chances et combattre les inégalités.....	11
4. Offrir des services aux élèves ayant des besoins particuliers.....	13
5. Valoriser les enseignantes et les enseignants et reconnaître leur autonomie.....	15
6. Valoriser le personnel de soutien et reconnaître les services de garde éducatifs en milieu scolaire.....	17
7. Sauvegarder les centres de la petite enfance (CPE) et les services de garde éducatifs en milieu familial régis.....	20
8. Favoriser l'accessibilité à la formation des adultes et à la formation continue.....	22
Conclusion.....	23
Annexe 1 — Plateforme de la CSN en éducation	25
Annexe 2 — Plateforme de la CSN sur les services de garde éducatifs	29

Avant-propos

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats qui regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

Depuis ses débuts, la CSN se préoccupe du développement et de la valorisation de l'éducation publique et gratuite ainsi que des personnels qui y œuvrent. Trois fédérations représentent plus directement les intervenantes et les intervenants du réseau scolaire :

- La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) représente la majorité du personnel de soutien dans les commissions scolaires et les cégeps ainsi que du personnel de soutien dans les universités;
- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) représente la majorité du personnel syndiqué dans les établissements privés ainsi que la très grande majorité des enseignantes et des enseignants de cégeps et des chargé-es de cours à l'université;
- La Fédération des professionnèles (FP) représente les professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université du Québec en Outaouais ainsi que des professionnelles et professionnels d'universités.

La CSN soutient également le développement des services de garde éducatifs à la petite enfance :

- La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) représente la très grande majorité du personnel syndiqué dans le secteur des centres de la petite enfance (CPE) au Québec ainsi que des responsables de service de garde en milieu familial.

Introduction

La réflexion nationale sur une future politique de la réussite éducative doit être l'occasion de concevoir une vision commune de l'éducation. Pour nous, l'éducation doit s'inscrire dans une perspective humaniste, contrairement aux tendances utilitaristes de plus en plus présentes au Québec et ailleurs dans le monde. Il faut réaffirmer que l'éducation est un bien commun et que l'école doit viser la réussite de tous les élèves. Une future politique devrait inclure des orientations, des pistes d'action et les obligations de l'État afin d'en assurer la mise en œuvre.

Nous dénonçons l'absence d'engagements concrets du gouvernement. Pour faire de l'éducation une priorité nationale, il faut aller au-delà des mots. Un financement public adéquat s'avère un levier incontournable et fondamental. Or, les investissements anémiques annoncés lors du dernier budget et de la récente mise à jour économique ne permettent même pas de compenser les coupes budgétaires accumulées au fil des ans.

La politique de la réussite éducative devrait aussi s'inscrire dans un contexte plus large de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il s'agit d'une question primordiale négligée dans les pistes d'action proposées dans le cadre de cette consultation.

Dans notre mémoire, nous tracerons le portrait de l'école que nous voulons. Une école publique de qualité, accessible à tous les jeunes et qui favorise l'égalité des chances. Une école qui offre des services adaptés aux élèves ayant des besoins particuliers, où l'ensemble du personnel est valorisé et le travail en partenariat favorisé. Une école où les services de garde éducatifs sont déployés à leur plein potentiel. La réussite éducative dépassant l'enceinte de l'école, nous rappellerons l'importance des services de garde éducatifs à la petite enfance en CPE et en milieu familial régis ainsi que la qualité des services offerts. Nous aborderons aussi la question de la formation continue.

Contraints par un nombre maximal de pages au mémoire¹, il nous est impossible de répondre aux questions couvrant les dix thèmes et les cinquante pistes d'action, et de présenter notre vision complète d'une politique de la réussite éducative. Nous vous invitons donc à lire notre plateforme en éducation, ou son résumé, *L'éducation; un droit humain, une responsabilité sociale!*² et à consulter en annexe nos grandes orientations en éducation ainsi que notre vision pour l'avenir des services de garde à la petite enfance *Des services de garde éducatifs de qualité : un droit pour chaque enfant*³.

¹ Le présent mémoire expose les commentaires de la CSN et de quatre de ses fédérations. Nous nous sommes permis d'excéder quelque peu le nombre de pages permis.

² [www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/2012-06-01_publication_education_droithumain_responsabilitesociale_plateforme_csn.pdf]

³ [www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/2010-11-01_publication_servicesdegardeeducatifs_droitpourchaqueenfant_plateforme_csn.pdf]

1. Définir l'école que nous voulons

Cette consultation est l'occasion de partager notre vision de la réussite éducative, de définir l'école que nous voulons et d'établir les priorités d'action. D'entrée de jeu, la distinction que le gouvernement a établie entre la réussite scolaire et la réussite éducative nous apparaît essentielle. En effet, il importe que la politique aille au-delà de la diplomation ou de la qualification et qu'elle vise « l'apprentissage de valeurs, d'attitudes et de responsabilités qui formeront un citoyen responsable, prêt à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans sa communauté et dans la société⁴. » Nous sommes également satisfaits que le gouvernement ait abandonné le discours sur *la réussite du plus grand nombre* et qu'il ait l'intention de remettre au cœur de sa vision éducative *la réussite de tous les élèves*.

Toutefois, les caractéristiques recherchées de l'école de demain énoncées en introduction au document de consultation ne correspondent pas du tout à l'école que nous souhaitons. Cette divergence est importante puisque les expressions en caractères gras « une école performante qui répond aux réalités de son milieu et de sa communauté », « un modèle et des pratiques pédagogiques en constante évolution » ainsi qu'« un environnement qui intègre de façon optimale les technologies et les ressources éducatives numériques » guident plusieurs des pistes d'action proposées. Pensons notamment à celles concernant la qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques ainsi que celles sur le thème de l'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique qui s'inscrivent dans une logique de changements continuels, et ce, alors que le concept de performance encourage la compétition entre les établissements avec tous les effets pervers que cela entraîne. Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation est éloquent à ce sujet et sonne l'alarme quant aux dangers de laisser croître les inégalités, le tout au détriment des plus vulnérables.

Voici plutôt l'école que nous souhaitons, la vision qui oriente nos revendications :

- Une école publique, de qualité, accessible et gratuite pour tous;
- Une école inclusive qui favorise l'égalité des chances;
- Une école offrant des services adaptés aux élèves ayant des besoins particuliers;
- Une école où l'ensemble du personnel est valorisé et reconnu;
- Une école qui encourage le travail en partenariat et la collégialité;
- Une école qui dispose de tous les moyens nécessaires pour soutenir la réussite de tous les élèves.

⁴ Document de consultation, p. 6.

2. Assurer l'accessibilité à l'éducation et promouvoir le réseau public

L'accès à l'école gratuite est un droit. Pourtant, des milliers d'enfants au Québec en sont privés. Il est inconcevable qu'une politique de la réussite éducative soit muette à ce sujet et ne propose aucune action immédiate alors qu'il s'agit du fondement même de notre système d'éducation.

Plusieurs enfants n'ayant pas de document légal d'immigration se trouvent privés du droit à l'instruction gratuite. Dans son rapport de 2014, le Protecteur du citoyen indiquait que le principe d'égalité des chances est alors compromis au Québec et concluait à « ... la nécessité que tout enfant âgé de 6 à 16 ans domicilié sur le territoire du Québec ait accès à l'éducation publique gratuite et fréquente l'école primaire ou secondaire, peu importe son statut d'immigration ou celui de ses parents⁵. » Le ministre de l'Éducation a raté l'occasion, lors du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, de procéder aux modifications législatives nécessaires. Toutefois, en appuyant récemment une motion à l'Assemblée nationale, le gouvernement s'est engagé à instaurer la gratuité scolaire pour les enfants sans papiers⁶. Mais, quand verra-t-on un projet de loi à ce sujet?

Depuis plusieurs années, le gouvernement se dit aussi préoccupé par le phénomène des écoles illégales. Les exemples proviennent de différents milieux, mais dans tous les cas il s'agit du refus d'appliquer adéquatement la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Les écoles illégales privent les enfants d'un programme d'enseignement reconnu et compromettent leur développement cognitif et affectif ainsi que leur capacité à participer pleinement à la société. Certes, il s'agit de situations délicates, mais cela ne dispense pas l'État de son devoir d'intervenir efficacement et de manière permanente auprès de ces établissements. La décision du gouvernement de pallier le droit à l'instruction publique de certains enfants fréquentant toute la journée des « non-écoles » par une entente auprès des parents pour faire l'école à la maison est pour le moins navrante et nettement insuffisante.

Pour ce qui est de la gratuité scolaire, elle est somme toute relative. En effet, les parents doivent payer pour le matériel non didactique acheté par l'école, déboursier pour les fournitures scolaires et contribuer sur une base volontaire au financement des activités éducatives. À cela s'ajoutent le tarif quotidien pour les enfants fréquentant le service de garde, les frais pour le matériel supplémentaire pour les élèves inscrits à un programme particulier ainsi que le coût des activités parascolaires, et ce, sans compter les nombreuses sollicitations pour des campagnes de collecte de fonds. On parle alors de centaines, voire de milliers de dollars par enfant à déboursier chaque année et la tendance est à la hausse. Le gouvernement doit s'attaquer à ce problème et assurer, dans les faits, la gratuité scolaire.

Enfin, la CSN a toujours milité en faveur d'un réseau d'éducation public. Nous revendiquons depuis plusieurs années l'intégration graduelle des écoles privées et de leurs personnels dans le réseau public, et ce, dans le respect des droits de ces derniers. Actuellement, il ne semble pas y

⁵ Rapport du Protecteur du citoyen (2014), *Accès à l'éducation publique pour les enfants en situation d'immigration précaire*.

⁶ [www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2409288045]

avoir de volonté politique d'aller en ce sens. Pire, le réseau public joue désormais le jeu de la concurrence entre les établissements (publics et privés) et a adopté des pratiques de sélection des élèves à travers la création de programmes particuliers. L'école publique s'inscrit dès lors dans une logique de marché, ce qui nous apparaît incompatible avec ses missions qui touchent au bien commun et à l'égalité des chances.

Le gouvernement a identifié trois axes à la démarche de consultation, nous recommandons l'ajout d'un axe sur le droit à l'éducation qui repose sur une école publique, de qualité, accessible et gratuite pour tous les enfants du Québec. Cet axe devrait constituer le socle de la politique de la réussite éducative.

3. Favoriser l'égalité des chances et combattre les inégalités

La Loi sur l'instruction publique prescrit que l'école a pour mission « dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire⁷. » Cela implique que tous les élèves doivent avoir accès à un enseignement de qualité et bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage.

Au fil des ans, les pratiques de sélection d'abord dans les écoles privées et ensuite dans plusieurs écoles du réseau public ont contribué à la création de deux réseaux parallèles, et ce, particulièrement en milieu urbain : le premier, privé ou public, qui sélectionne les élèves. Le second, essentiellement public, qui accueille tous les autres élèves et se voit confier la difficile mission d'intégrer, de motiver et de mener vers la réussite les élèves rencontrant le plus de difficulté que ce soit aux plans académique, social ou individuel. Cette tâche est d'autant plus ardue que, loin d'augmenter les ressources du réseau public, le gouvernement procède plutôt à des compressions tout en lui imposant une obligation de résultat. Le réseau public peine à satisfaire à toutes les attentes et, dès lors, se retrouve souvent au banc des accusés.

On assiste donc à la multiplication de programmes spéciaux et de projets particuliers afin de motiver les élèves et de développer un sentiment d'appartenance à l'établissement. L'intérêt pour ce type de projet est largement reconnu. Toutefois, ils ne doivent pas conduire à la mise en concurrence des établissements ni à une sélection des élèves excluant de facto ceux qui ont des notes plus faibles ou dont les parents n'ont pas les moyens financiers pour payer les frais supplémentaires associés à ces activités. À l'heure actuelle, les projets motivants et valorisés par la réforme scolaire s'élaborent aux dépens de l'égalité scolaire. Les élèves les plus performants sont recrutés pour ces projets mobilisateurs alors que ceux qui en auraient sûrement davantage besoin sont laissés derrière, dans les classes ordinaires⁸. Notons, cela dit, que certaines écoles sélectionnent les élèves sur la base de leur intérêt ou de leur talent.

Sous prétexte du nivellement par le bas, plusieurs s'opposent à des mesures visant la mixité scolaire et sociale des classes. Pourtant, de nombreuses études ont démontré que la mixité dans les classes avait un effet d'émulation auprès des élèves les plus faibles sans avoir d'impact

⁷ Article 36 de la Loi sur l'instruction publique.

⁸ Actuellement, certaines écoles offrent des projets particuliers à tous les élèves et d'autres sélectionnent les élèves sur la base de leur intérêt. Il y a tout lieu de s'inspirer de ces modèles.

négalif sur la réussite des meilleurs⁹. Nous nous inquiétons de la concentration des élèves ayant des difficultés dans un nombre de plus en plus restreint de classes ordinaires. On observe d'ailleurs que les attentes sont plus faibles envers les jeunes d'une classe composée majoritairement d'élèves à risque ou ayant des besoins spécifiques. Or, le gouvernement reconnaît que cette perception a une influence déterminante sur la réussite de l'élève¹⁰. Le Conseil supérieur de l'éducation relève à juste titre que c'est dans cette perspective qu'il faut combattre le nivellement par le bas. Il rappelle que « les groupes hétérogènes sont à la fois plus efficaces et plus équitables¹¹. »

Un autre défi majeur pour l'école québécoise est la lutte au décrochage scolaire. En effet, plusieurs jeunes Québécoises et Québécois quittent l'école avant l'obtention d'un diplôme secondaire. Les impacts du décrochage sont importants et compromettent la capacité de prise en charge par l'individu de sa santé, de sa vie familiale, de sa carrière, de ses finances personnelles, etc.

Parmi les caractéristiques du phénomène du décrochage, la question du genre est certainement la plus médiatisée. En effet, les garçons ont statistiquement plus de risque de décrocher que les filles. Il importe toutefois de noter que les motifs pour décrocher et leurs impacts sont différents pour les garçons et pour les filles; il est temps que le gouvernement procède à une analyse différenciée selon les sexes (ADS) des mesures à mettre en place pour lutter contre le décrochage. Selon les données du ministère présentées dans le complément d'information¹², on peut observer que les taux de décrochage diminuent et que l'écart entre les garçons et les filles s'atténue. En 2001-2002, les taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves sortants du secondaire étaient de 17 % pour les filles et de 29 % pour les garçons. En 2013-2014, ils étaient respectivement de 11 % et de 17 %. Il faut toutefois être prudent quant à l'interprétation de la diminution du taux de décrochage. Plusieurs enseignantes et enseignants affirment subir des pressions pour augmenter les notes des élèves et les faire passer au niveau suivant. Le nombre de finissants ayant des difficultés en littérature et en numératie confirme, d'une certaine manière, ce phénomène. Il s'agit d'un des effets pervers de la reddition de comptes basée sur l'obligation de résultat, les cibles de réussite incitant à baisser les standards des diplômes.

Il importe aussi de souligner que l'on observe des écarts dans les taux de décrochage encore plus graves entre les élèves ordinaires (9 %) et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (36 %) ou les élèves avec retard (41 %) d'où la nécessité d'offrir à ces élèves des conditions d'apprentissage adéquates. Les immigrants de première génération éprouvent

⁹ Conseil supérieur de l'éducation (2016), *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014–2016*, p. 43. (Références : [Angrist et Lang, 2004, Burke et Sass, 2008, Fryer, 2011, Hanushek, Kain, Markman et Rivkin, 2003, Imberman, Kugler et Sacerdote, 2012, Schneeweis et Winter-Ebmer, 2005, Vigdor et Nechyba, 2007, Zimmerman, 2003] dans Betts, 2011, Dills, 2005, Fryer, 2011).

Rapport du Comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, 2014, p. 57.

¹⁰ « L'enseignant a une influence déterminante sur la perception qu'a l'élève de ses propres compétences, ainsi que sur son engagement scolaire, son appréciation des différentes matières, ses attentes en matière de succès et son rendement scolaire. Plus cette perception est positive, meilleur est l'élève. » Source : Document de consultation, p. 13.

¹¹ Conseil supérieur de l'éducation (2016), *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014–2016*, p. 75.

¹² Complément d'information, p. 9 et p. 11.

également plus de difficulté (27 %). Les taux de décrochage sont également beaucoup plus élevés en milieu défavorisé (21 %) et dans les commissions scolaires à statut particulier¹³ (68 %). Le contexte socio-économique de la famille est donc un déterminant encore plus important que le genre. D'ailleurs, le gouvernement reconnaissait déjà en 2002 le rôle central du milieu de l'élève dans *Agir autrement pour la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé*; « Un jeune qui vit dans des conditions sociales et économiques difficiles risque donc d'avoir plus de mal que les autres à faire son métier d'élève, car il doit surmonter des obstacles importants pour réussir à l'école¹⁴. » Toutes ces difficultés affectent sa capacité de se projeter dans un avenir de réussite.

Le renouveau pédagogique a beaucoup misé sur l'implication des parents dans le suivi des apprentissages de leur enfant. Force est d'admettre que, plus l'école compte sur les parents pour encadrer les travaux scolaires, plus cela occasionne d'iniquités en milieu défavorisé « où les jeunes sont plus susceptibles de vivre des relations difficiles avec leurs parents, d'être privés d'une supervision parentale adéquate et d'être exposés à divers problèmes de santé¹⁵. » Nous pensons que le rôle des parents auprès de leur enfant doit plutôt être de valoriser l'éducation et le goût d'apprendre, de respecter le personnel, d'encourager la lecture et de s'assurer de l'assiduité de leur enfant à l'école. La participation des parents dans les différents comités de l'école devrait également être encouragée.

Nous attribuons à l'école une grande responsabilité dans la lutte contre les inégalités sociales. Malheureusement, nous constatons que le réseau de l'éducation risque au contraire de les amplifier si rien n'est fait pour mettre un terme à la concurrence entre les établissements et à la sélection des élèves et si des ressources supplémentaires ne sont pas allouées aux écoles de milieu défavorisé. Le gouvernement doit démontrer une réelle volonté de s'attaquer aux déterminants sociaux et à la pauvreté qui ont un impact sur la réussite éducative et amènent les jeunes à décrocher. Les conditions de vie des autochtones et les défis des commissions scolaires à statut particulier exigent également des actions urgentes, autant d'éléments absents de la politique proposée.

4. Offrir des services aux élèves ayant des besoins particuliers

On ne saurait nier l'importance d'agir le plus tôt possible auprès des jeunes chez lesquels on décèle un risque sur le plan du développement ou qui ont des besoins particuliers. La prévention est au cœur des moyens pour favoriser l'égalité des chances. S'il convient de développer le soutien et la prévention, le danger existe toutefois de stigmatiser les jeunes comme « jeunes à problèmes ». Il est donc essentiel d'encourager la recherche et le développement en matière d'intervention et d'intégration respectueuses de ces derniers.

¹³ Au Québec, trois commissions scolaires ont un statut linguistique particulier, eu égard aux élèves et aux régions qu'elles desservent : la Commission scolaire Crie, la Commission scolaire Kativik et la Commission scolaire du Littoral.

¹⁴ Gouvernement du Québec (2002), *Agir autrement pour la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé*, p. 4.

¹⁵ Document de consultation, p. 18.

Pour la CSN, l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) dans les classes ordinaires est bien sûr souhaitable, mais a ses limites. Certains élèves en difficulté nécessitent un soutien que seuls des spécialistes ou une école spécialisée peuvent leur offrir. De plus, des conditions essentielles doivent être mises en place afin de faciliter l'intégration des élèves. Actuellement, ces conditions font cruellement défaut. Que l'on pense, entre autres, à la concentration d'élèves HDAA dans les classes ordinaires due à la sélection d'élèves dans les programmes particuliers et les écoles privées, au nombre insuffisant de techniciennes et de techniciens en éducation spécialisée ou en travail social ainsi que d'autres professionnels (orthopédagogues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.), aux pressions sur les enseignantes et enseignants pour faire passer les élèves au cycle suivant, à l'automatisme du processus de décision quant à l'intégration d'un élève, au peu de temps accordé aux partenariats et aux rencontres.

Le gouvernement souhaite évaluer les résultats de l'intégration des élèves HDAA dans les classes ordinaires¹⁶. Il s'agit d'une action urgente dont les résultats sont déjà plus ou moins connus; les conditions essentielles ne sont pas mises en place et près d'un élève HDAA sur deux décroche. Les impacts d'une intégration non réussie peuvent être très dommageables à long terme pour un élève HDAA. L'intégration à tout prix peut également avoir des impacts négatifs sur les autres élèves de la classe, en particulier ceux qui éprouvent des difficultés, ainsi que sur le personnel qui peut éprouver une certaine détresse psychologique due à un sentiment d'impuissance ou de surcharge de travail.

Actuellement, le manque de ressources dans les écoles incite les parents à faire appel au secteur privé tant pour obtenir un diagnostic pour leur enfant que pour les services dont il a besoin. Une fois de plus, les élèves de familles plus démunies sont défavorisés. Le gouvernement entend revoir son approche de financement catégorielle, mais ne donne aucune indication sur son orientation¹⁷. Doit-on comprendre que l'obtention d'une cote ne sera plus nécessaire au financement additionnel ou au contraire que les modalités seront encore plus spécifiques quant aux services auxquels l'enfant HDAA aura droit?

Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la CSN demande l'intégration progressive des écoles et des collèges privés au sein du réseau public. Ainsi, les différents établissements publics pourront accueillir tous les élèves. Cela dit, dans les faits, plusieurs écoles privées intègrent dans leurs classes ordinaires des élèves HDAA. Le gouvernement doit octroyer le soutien financier nécessaire à l'intégration et à la réussite de ces élèves.

Selon nous, la réussite scolaire, quel que soit le diagnostic, passe par un financement adéquat des ressources de soutien à l'apprentissage, une offre de service appropriée aux besoins de l'élève,

¹⁶ À noter que des chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (G. Boutin, L. Bessette et H. Dridi) ont produit un rapport de recherche 2013–2015, *L'intégration scolaire telle que vécue par des enseignants dans des écoles du Québec*.

¹⁷ Dans son document de 2007, *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, le ministère indique que : « Cette mécanique budgétaire est conçue pour des fins d'allocations; elle ne devrait pas servir à déterminer la façon dont la commission scolaire et les écoles utilisent ces sommes en vue de dispenser les services aux élèves. Elle ne vise surtout pas à établir un lien direct entre l'appartenance à une catégorie de difficulté et la nature ou la fréquence des services à mettre en place pour un élève donné. »

une approche inclusive, un respect des différences individuelles, une collaboration et une communication effectives des différents intervenants de l'éducation et des familles, une meilleure circulation de l'information entre le service de garde à la petite enfance et en milieu scolaire et le primaire, entre le primaire et le secondaire, et entre les établissements d'enseignement, ainsi que par une prise en compte des facteurs sociaux¹⁸.

5. Valoriser les enseignantes et les enseignants et reconnaître leur autonomie

Nous accueillons favorablement la volonté de reconnaître l'autonomie des enseignantes et des enseignants et de valoriser leur profession. Nous partageons le constat que « pour que les enseignants puissent contribuer au maximum à la réussite des jeunes, ils doivent être soutenus et valorisés dans leur profession¹⁹. » Il s'agit d'un premier pas qui devrait être suivi de la mise en place d'une campagne gouvernementale de valorisation et d'un plan d'action misant sur l'autonomie professionnelle.

Le bilan de la réforme a permis de mettre en lumière certaines lacunes quant à l'approche par compétences et la déficience sur les plans de la consultation en amont et de la volonté de travailler en partenariat avec les enseignantes et enseignants. À la lecture du document de consultation, on doute que le gouvernement en ait tiré des leçons. Les décisions quant à l'inclusion de nouvelles compétences, dites « du 21^e siècle », dans les programmes d'études et à l'obligation de suivre le cours d'éducation financière au dernier cycle du secondaire semblent être déjà prises, alors que les enseignantes et les enseignants n'ont même pas été consultés sur la pertinence de telles orientations. Avant d'entreprendre une réforme, de modifier le Régime pédagogique ou des programmes, et de mettre en place de nouvelles orientations, le ministère doit s'appuyer sur l'expertise des enseignantes et des enseignants. Par la suite, leur participation collective pleine et entière dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des programmes d'études est incontournable.

En ce qui concerne des programmes intensifs en anglais en sixième année, notons qu'actuellement, les caractéristiques des programmes offerts varient selon les écoles (par exemple, en ce qui concerne l'alternance entre l'enseignement de l'anglais et l'enseignement des autres matières ou la sélection des élèves). La décision d'élargir ces programmes nous apparaît prématurée. Trop de questions demeurent : quels facteurs ont été utilisés dans l'analyse, s'il y en a eu une, concluant à privilégier la langue seconde dans le programme du 3^e cycle du primaire? Quels sont les impacts sur l'apprentissage des autres matières? Quelles modalités devraient être mises en œuvre pour soutenir les enseignants (anglais et autres matières) et pour assurer la réussite de tous les élèves? Autant de points à clarifier.

Concernant l'implantation des nouvelles technologies et avant de procéder à leur intégration tous azimuts, il faudrait vérifier si leur utilisation dans l'enseignement améliore la réussite scolaire.

¹⁸ Le 12 octobre dernier, le journal *Le Devoir* mentionnait dans un article sur la réussite scolaire que le ministre de l'Éducation souhaitait créer une sorte de « dossier de l'élève » qui le suivrait du service de garde à la petite enfance jusqu'à la fin de son parcours au secondaire. Bien que nous soyons favorables à certaines formes de passerelles, nous avons des craintes quant à une stigmatisation dès le plus jeune âge ainsi qu'un accès non protégé à des données confidentielles d'ordres pédagogique, psychologique, social ou comportemental.

¹⁹ Document de consultation, p. 13.

Dans une récente étude, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que « selon les résultats de l'enquête PISA, les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. Autre constat – peut-être le plus décevant –, les nouvelles technologies ne sont pas d'un grand recours pour combler les écarts de compétences entre les élèves favorisés et défavorisés²⁰. » Mais qu'à cela ne tienne, l'OCDE poursuit en affirmant qu'« il ne faut pourtant pas baisser les bras face à ces constats. Les systèmes d'éducation doivent trouver des solutions plus efficaces afin de fournir aux professionnels de l'éducation des environnements d'apprentissage qui permettent de développer les pédagogies du XXI^e siècle et qui dotent les enfants des compétences du XXI^e siècle dont ils auront besoin pour réussir dans le monde de demain. La technologie est le seul moyen d'élargir au maximum l'accès à la connaissance. Pourquoi les élèves devraient-ils se contenter d'un manuel scolaire dont l'impression remonte déjà à deux ans, et la conception peut-être à dix, alors qu'ils peuvent avoir accès aux manuels les meilleurs et les plus actualisés du monde²¹? » Il apparaît clairement que la politique proposée est largement influencée par ce discours aberrant de l'OCDE.

Nous ne sommes pas contre les nouvelles technologies et de nouvelles ressources éducatives. Toutefois, leur intégration doit être judicieuse et réfléchie, elle doit respecter l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants et s'accompagner de mesures de perfectionnement appropriées. Par ailleurs, le projet de rendre accessibles à tous les élèves les outils et les ressources technologiques nécessaires à leur réussite est certes louable, mais il nécessite des investissements considérables pour des outils dont la durée de vie est courte. Il ne faudrait pas revivre le scénario de l'achat mal avisé des tableaux blancs interactifs en imposant à toutes les écoles le même matériel. Une analyse locale des besoins devrait primer.

Au sujet de la numératie, la CSN soutient l'inclusion de l'enseignement de la vie économique et des finances personnelles dans le cheminement scolaire.

Par ailleurs, la création d'un ordre professionnel ne favorisera pas la valorisation des enseignantes et des enseignants. Rappelons qu'en 2002, la majorité des acteurs s'était prononcée contre la création d'un ordre. Au terme de la consultation, l'Office des professions du Québec avait conclu : « Dans ces circonstances, et misant sur la capacité du système d'éducation de se doter des mécanismes appropriés, l'Office ne juge pas opportun de recommander la création d'un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants²². » Pourquoi relancer un tel débat alors que des ajustements à la Loi sur l'instruction publique concernant la procédure d'examen des plaintes et le protecteur de l'élève ont même été adoptés depuis le rapport de l'Office? La création d'un tel système prenant appui sur la surveillance et le contrôle demeure inopportune.

Le gouvernement propose de créer un nouvel organisme voué à la mise en valeur et au transfert des connaissances et des meilleures pratiques dans le milieu de l'éducation, en prenant exemple

²⁰ OCDE (2015), *Connectés pour apprendre? Les élèves et les nouvelles technologies*, p. 1.

²¹ *Id.*, p.2.

²² *Avis de l'Office des professions du Québec sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants*, décembre 2002.

sur l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS). Pourtant, il existe déjà des organismes qui ont pour mandat la recherche et l'innovation, le transfert des connaissances et la création de synergies entre les différents partenaires pour la réussite scolaire. Pensons notamment au Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES), au Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) ou à la Plateforme Échange, Recherche et Intervention sur la SCOLarité : Persévérance Et Réussite (PERISCOPE). Les travaux de ces groupes de recherche mériteraient une plus large diffusion.

Il est aussi important de rappeler la mission de l'INESSS qui est « de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux²³. » Pour ce faire, l'Institut s'appuie sur une approche coût-bénéfice en évaluant notamment le rapport entre les avantages pour les personnes visées et les coûts pour le système public. De plus, le conseil d'administration est constitué majoritairement d'administrateurs qualifiés « d'indépendants ». L'idéologie au cœur de l'INESSS va à l'encontre de notre vision de l'éducation et d'une approche de collégialité. Nous nous opposons à la création d'un institut d'excellence en éducation ou à la transformation de l'un des centres de transfert et de recherche en institut calqué sur l'INESSS où la performance et la rentabilité sont les leitmotivs à ses recommandations.

Enfin, les difficultés de rétention de la profession enseignante sont inquiétantes, plus particulièrement au cours des premières années d'exercice. Outre la reconnaissance, les enseignantes et enseignants ont besoin de soutien, de conditions d'exercice favorables à un enseignement de qualité et d'une formation adéquate. Nous l'avons vu précédemment, la composition des classes ordinaires et l'intégration des élèves HDAA sont d'énormes défis qui se révèlent parfois insurmontables. Nous croyons qu'il est nécessaire d'améliorer la formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants et d'augmenter la formation disciplinaire. Nous suggérons également de revoir les exigences d'obtention d'un brevet d'enseignement et la mise en place d'une formation complémentaire en pédagogie et en didactique qui permettraient aux diplômés ayant au moins un baccalauréat dans un champ disciplinaire d'obtenir une autorisation légale permanente d'enseigner au secondaire.

6. Valoriser le personnel de soutien et reconnaître les services de garde éducatifs en milieu scolaire

Faire de l'éducation une priorité nationale, c'est aussi valoriser l'ensemble du personnel. La section précédente a mis l'accent sur les enseignantes et les enseignants. Nous souhaitons également rappeler le rôle des différents groupes de personnel de soutien qui représentent le tiers de l'ensemble du personnel des commissions scolaires²⁴. Certains d'entre eux interviennent quotidiennement auprès des élèves, d'autres sont en soutien à l'administration ou exécutent des travaux manuels concernant l'entretien des bâtiments et de l'équipement. Tous sont nécessaires

²³ Article 4 de la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

²⁴ Personnel de soutien incluant le personnel des services de garde et du service alimentaire en équivalence en temps complet (ETP), *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, mai 2014*, p. 22.

au bon fonctionnement du réseau scolaire et contribuent directement ou indirectement à la réussite des élèves.

Force est de constater que l'apport des différents groupes de personnel de soutien à la réussite n'apparaît pas au document de consultation. Le gouvernement propose de mettre en place des équipes multidisciplinaires responsables de la réussite des élèves afin d'aider ceux qui sont à risque. La présence des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée au sein de ces équipes est de mise. Pourtant, leur participation à l'élaboration des plans d'intervention n'est pas encore automatique dans toutes les écoles alors que cette fonction est au cœur de la nature de leur travail. Nous pensons qu'au primaire la technicienne ou le technicien du service de garde devrait également faire partie de ces équipes.

Le travail en partenariat doit être valorisé et inclusif. Le personnel de soutien concerné doit aussi être partie prenante des orientations et des décisions quant à leur mise en œuvre, qu'il s'agisse d'une réforme scolaire ou des modifications au programme pédagogique, de soutien et d'accompagnement aux élèves ou de questions relatives à la gestion ou à l'administration. Les différentes catégories de personnel contribuent à l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les limites du financement qui, au cours des dernières années, a été largement insuffisant. Rappelons également que ce sont les employé-es de l'entretien qui ont sonné l'alarme sur l'état de délabrement des bâtiments et de la présence de moisissure dans les écoles. Une politique de la réussite, c'est aussi s'assurer que l'école est un milieu de vie sain.

L'élaboration d'une politique de la réussite éducative est l'occasion de reconnaître l'importance des services de garde en milieu scolaire, tant pour la conciliation famille-travail, mais surtout pour son volet éducatif. Au cours des années, le développement des services de garde en milieu scolaire a considérablement augmenté et aujourd'hui près de 300 000 élèves fréquentent un service de garde, dont plus de 70 % sur une base régulière²⁵. Les commissions scolaires ont l'obligation d'offrir un service de garde éducatif à la demande du conseil d'établissement, mais l'impact de la hausse des tarifs, notamment lors des journées pédagogiques, est durement ressenti. Faute de moyens, de plus en plus d'enfants retournent à la maison la clé dans le cou plutôt que de fréquenter le service de garde scolaire, ce qui est malheureux.

Pour nous, il ne fait aucun doute que les objectifs des services de garde en milieu scolaire répondent à la définition des services complémentaires au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (voir le tableau à la page suivante). Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse les services de garde éducatifs comme des services complémentaires. Cette modification assurerait non seulement la gratuité, au même titre que les autres services éducatifs offerts aux élèves, mais elle favoriserait également une meilleure intégration de ce service au projet éducatif de l'école et le personnel dans l'équipe-école.

²⁵ En 2012-2013, il y avait 293 177 élèves inscrits au service de garde : 210 666 sur une base régulière et 82 511 de façon sporadique, Fédération des commissions scolaires du Québec. [fcsq.qc.ca/commissions-scolaires/statistiques/]

Tableau : Objectifs des services de garde en milieu scolaire et définition des services complémentaires

Selon le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les services de garde en milieu scolaire poursuivent les objectifs suivants ²⁶ :	Selon l'article 3 de la Loi sur l'instruction publique, les services complémentaires devant faire l'objet d'un programme sont des services :
<ol style="list-style-type: none"> 1. assurer la sécurité et le bien-être général des élèves; 2. participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école; 3. mettre en place des activités et des projets récréatifs aidant au développement global des élèves; 4. encourager le développement d'habiletés sociales telles que le respect et l'esprit d'échange et de coopération; 5. soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires (devoirs et leçons) après la classe par l'établissement d'un temps et d'un lieu de réalisation adéquats et par l'accès au matériel requis. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. de soutien qui visent à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage; 2. de vie scolaire qui visent à contribuer au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la société; 3. d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre; 4. de promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Les éducatrices et éducateurs ont l'occasion de développer un lien privilégié avec les élèves au cours de leurs activités; nous sommes profondément convaincus que le personnel des services de garde éducatifs peut jouer un plus grand rôle dans la vie de l'école. En misant sur une approche ludique, en favorisant la socialisation entre les pairs et en créant un sentiment d'appartenance à l'école, les services de garde contribuent à créer une expérience scolaire positive qui rejaillit sur la persévérance scolaire. L'éducatrice ou l'éducateur concerné pourrait aussi contribuer à l'élaboration du plan d'intervention (PI) d'un élève de son groupe et s'assurer de l'intégrer à ses activités. Il n'y a pas de magie. L'enfant ayant des besoins particuliers en classe fait face aux mêmes défis quotidiens au service de garde et devrait pouvoir bénéficier des services de soutien.

Nous croyons enfin qu'il faut un rehaussement de la qualification des éducatrices et des éducateurs. Nous recommandons l'application progressive en milieu scolaire des mêmes exigences que pour les CPE, à savoir qu'au moins deux éducatrices sur trois en présence des enfants soient qualifiées. Pour y parvenir, nous recommandons de s'inspirer de l'expérience des CPE quant au processus et aux mesures transitoires qui ont été mises en place afin d'accroître la formation des éducatrices en emploi. Une fois cet objectif atteint, l'exigence pour les futures personnes embauchées serait un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance.

²⁶ Site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, consulté le 20 octobre 2016.

[www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/services-de-garde/objectifs/]

7. Sauvegarder les centres de la petite enfance (CPE) et les services de garde éducatifs en milieu familial régis

Les services de garde éducatifs à la petite enfance font désormais partie du quotidien des familles québécoises. Qu'ils soient offerts dans un centre de la petite enfance ou par une responsable de service de garde en milieu familial (RSG) reconnu par un bureau coordonnateur, ils sont devenus des alliés importants pour la réussite éducative des enfants et des incontournables pour la conciliation famille-travail-études.

Malheureusement, les services de garde éducatifs à la petite enfance ont été mis à rude épreuve au cours des dernières années. La modulation de la contribution parentale, les hausses de tarifs, les coupes budgétaires, les nouvelles règles budgétaires applicables aux CPE, notamment l'ajustement de la subvention en fonction du taux de présence global des enfants, et les permis octroyés aux garderies commerciales sont des décisions gouvernementales qui, bafouant au passage le principe de l'universalité, entraînent des impacts négatifs sur l'accessibilité et sur les services offerts aux enfants et mettent en péril la pérennité de certains CPE et services de garde en milieu familial régis.

Selon plusieurs recherches, la fréquentation d'un service de garde éducatif améliore significativement le développement global et le bien-être de l'enfant, particulièrement les enfants de milieux défavorisés. Mais pour cela, il faut que les services offerts soient de qualité. Or, les garderies commerciales²⁷ sont de piètre qualité comme le révèlent de nombreuses études. La CSN a toujours privilégié l'expansion des services de garde éducatifs à la petite enfance en CPE et en milieu familial régis. À maintes reprises, nous avons mis en garde le gouvernement contre la prolifération des garderies dont la recherche de profits prime souvent sur la qualité des services offerts aux enfants et sur les conditions de travail du personnel. Il est pour le moins déplorable de constater que depuis 2003 les actions du gouvernement favorisent l'émergence de garderies commerciales.

Pour tendre vers l'égalité des chances, il faut s'assurer que tous les enfants puissent fréquenter des services de qualité. Or, les enfants de milieux défavorisés sont moins représentés proportionnellement dans les services éducatifs que les autres enfants et tendent à les fréquenter plus tardivement et à s'y rendre moins souvent²⁸. Il importe de renforcer les mécanismes existants et de créer de nouveaux partenariats entre les CPE et les organismes communautaires ainsi qu'avec les organismes de santé et de services sociaux afin de mieux rejoindre les familles et les enfants à risque.

Il faut profiter du fait que certaines places sont désormais disponibles dans les services de garde éducatifs à la petite enfance en CPE et en milieu familial régis pour intervenir rapidement auprès de ces enfants. Malheureusement, le coût s'avère toujours un frein pour certaines familles. C'est

²⁷ Par exemple, l'enquête de 2003 de *Grandir en qualité* a fait ressortir des niveaux supérieurs de qualité pour toutes les dimensions mesurées dans les services fournis en services de garde éducatifs à la petite enfance en CPE et en milieu familial régis comparativement aux services offerts en garderies commerciales. La version de 2014 de l'enquête a réaffirmé la qualité supérieure des CPE (les services de garde en milieu familial régis n'étaient pas à l'étude).

²⁸ Danielle GUAY, Isabelle LAURIN, Michel FOURNIER et Nathalie BIGRAS (2014), *Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants à la maternelle : Sommaire exécutif*.

pourquoi nous recommandons depuis plusieurs années que les enfants de familles à faible revenu puissent bénéficier de l'exemption de la contribution, et ce, pour une fréquentation régulière²⁹.

Le développement de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé n'est pas la meilleure voie à poursuivre. Considérant le niveau de maturité des enfants de 4 ans qui ne fréquentent pas encore de services régis, leurs besoins spécifiques, ainsi que les critères de qualité des services éducatifs, nous préconisons le développement et l'investissement de ressources additionnelles dans les CPE de milieux défavorisés.

Les CPE sont mieux outillés pour accueillir et intervenir auprès des enfants de milieux défavorisés et cela en raison de la formation des éducatrices en petite enfance, du ratio des groupes, de l'aménagement des lieux ainsi que des nombreux partenariats des CPE avec les autres organismes intervenant auprès des familles. De plus, nous privilégions le développement de services éducatifs qui permettent une intervention précoce bien avant l'âge de 4 ans. Par ailleurs, même si les CPE ne logent pas dans l'enceinte d'une école, ils ont développé au cours des années des pratiques pour faciliter la transition de l'enfant vers l'école.

Enfin, nous sommes vivement opposés à la fréquentation obligatoire de l'école avant l'âge de 6 ans. D'une part, cette contrainte ne nous apparaît pas nécessaire pour les enfants de 5 ans qui ont un taux de fréquentation de 98 %³⁰. D'autre part, l'obligation de scolariser les enfants de 4 ans serait un changement radical de la politique familiale qui a misé sur le développement des CPE et du milieu familial régi pour offrir les services éducatifs aux enfants. Cela risque aussi de fragiliser, une fois de plus, les services de garde à la petite enfance en CPE et en milieu familial régis et d'entraîner des fermetures ce qui réduirait significativement l'offre de services éducatifs aux enfants de 3 ans et moins.

Il est urgent que le ministre de l'Éducation et de la Famille concilie ses actions à ses paroles. Il affirme reconnaître l'apport des services de garde dans la réussite éducative, leur attribue un rôle dans la prévention et le dépistage, et souhaite qu'ils consolident leurs interventions notamment auprès des enfants de milieux défavorisés ou qui éprouvent des difficultés. En même temps, il procède au démantèlement des CPE et des services de garde en milieu familial régis qui offrent des services éducatifs de qualité à des dizaines de milliers de jeunes enfants. Nous réitérons nos demandes afin que le gouvernement reconnaisse l'importance de la qualité des services pour le bien-être et le développement des enfants, investisse les sommes nécessaires à cet égard, rétablisse le tarif universel, offre la gratuité aux familles à faibles revenus et poursuive le développement des places à contribution réduite dans les CPE et en milieu familial régi afin que tous les enfants dont les parents le souhaitent puissent en bénéficier.

²⁹ Actuellement, à quelques exceptions près, seuls les parents d'un enfant de 5 ans et moins et qui reçoivent une prestation du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale peuvent être exemptés du paiement de la contribution pour l'équivalent de deux journées et demie par semaine

³⁰ Conseil supérieur de l'éducation (2012), *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, Tableau 2 Proportion d'enfants inscrits à la maternelle 4 ou 5 ans, p. 8.

8. Favoriser l'accessibilité à la formation des adultes et à la formation continue

La réussite éducative est un cheminement qui doit se poursuivre tout au long de la vie. Le document de consultation aborde partiellement ce volet par l'entremise de certaines pistes d'action sur la littératie et la numératie. Le gouvernement fait preuve une fois de plus de désintérêt et de désengagement envers la formation des adultes et la formation continue; la diminution du financement des organismes offrant de la formation aux adultes a aussi fragilisé leur pérennité³¹.

En 2002, le gouvernement adoptait la politique d'éducation des adultes et de formation continue, *Apprendre tout au long de la vie*, ainsi qu'un plan d'action 2002–2007. Or, depuis, le gouvernement a fait preuve d'inertie dans ce domaine. Pourtant, le Québec enregistre un des taux de participation à des activités de formation le plus faible au Canada parmi la population âgée de 18 à 64 ans³². Il importe d'agir pour remédier à cette situation et garantir le droit à l'éducation tant aux adultes qu'aux jeunes. La formation continue doit être valorisée et accessible à toutes et à tous. Pour y parvenir, le gouvernement doit adopter un nouveau plan d'action incluant un financement adéquat, des mesures d'aide aux études et une diversification des lieux de formation.

Plusieurs jeunes et adultes éprouvent encore aujourd'hui d'importantes difficultés de lecture, d'écriture, de calcul et de résolution de problèmes. Ces difficultés se rapportent à l'acquisition des compétences de base essentielles à la vie en société et en milieu de travail. Au printemps dernier, le Réseau de lutte à l'analphabétisme a adopté sa plateforme, *Pour une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme*³³. Cette stratégie s'inscrit dans « une perspective de justice sociale et de droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie ». En tant que membre de ce réseau, nous invitons le gouvernement à mettre en place les mesures qui y sont proposées s'attaquant aux causes et aux conséquences de l'analphabétisme au Québec. L'accès à des cours de francisation devrait également faire partie des priorités d'action.

Enfin, en ce qui concerne la formation continue en emploi, nous tenons à dénoncer la décision du gouvernement de rehausser une fois de plus le seuil d'assujettissement des entreprises à l'obligation d'investir 1 % de la masse salariale dans la formation de leur personnel³⁴. Ce faisant, le gouvernement soustrait la majorité des entreprises à la responsabilité d'offrir de la formation au bénéfice du personnel. De plus, il impose au réseau de l'éducation une vision réductrice de la mission de l'éducation soit celle de l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises. Il en revient également aux individus d'acquérir de nouvelles connaissances ou compétences pour assurer leur « employabilité ». Cela mène à une déresponsabilisation inacceptable des employeurs en regard de la formation de la main-d'œuvre.

³¹ ICÉA (2016), *L'éducation des adultes à la croisée des chemins : Enquête de l'ICÉA sur les effets des décisions et des politiques des gouvernements du Québec et du Canada sur l'éducation des adultes (période 2010–2015)*.

³² Statistique Canada, *L'apprentissage à vie chez les canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation (EASEF) de 2008*, Tableau A.1.1 Proportion des Canadiens de 18 à 64 ans ayant participé à tout type d'études ou de formation entre juillet 2007 et juin 2008.

³³ La plateforme peut être consultée à l'adresse suivante [lutteanalphabetisme.ca/luttons-ensemble/]

³⁴ En 2003, le gouvernement a haussé le seuil de la masse salariale, le faisant passer de 250 000 dollars à un million de dollars. En 2016, le seuil a été fixé à deux millions de dollars.

Conclusion

L'éducation est un droit humain; l'éducation doit contribuer à l'égalité des chances. Deux affirmations largement acceptées et qui semblent aller de soi.

Dans son dernier rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014–2016, le Conseil supérieur de l'éducation nous rappelle que l'école n'est obligatoire au Québec que depuis 1943 et que le droit à l'éducation n'a été reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'en 1948. Il s'agit donc d'un concept relativement nouveau et d'un acquis encore fragile. Le principe de l'égalité des chances au cœur de la mission de l'école est encore plus précaire. À cet égard, le Conseil dénonce la valorisation de la méritocratie, la logique de quasi-marché, la concurrence entre les établissements et la création d'un réseau de l'éducation à plusieurs vitesses qui mettent en péril la justice sociale à l'école.

Le Conseil supérieur reprend l'expression *ne rien faire, c'est prendre parti*. Or, les actions proposées sur la réussite éducative ne mettent pas la justice sociale en avant plan. Pourtant, le gouvernement reconnaît que la multiplication des projets particuliers « peut comporter des risques de dérive à l'endroit des principes d'universalité, d'équité et d'accessibilité³⁵. » Il nous apparaît donc essentiel d'ajouter un axe sur le droit à l'éducation qui repose sur une école publique, de qualité, accessible et gratuite pour tous. Il faut aussi rétablir la mixité sociale et académique dans les classes. Est-ce que le gouvernement aura le courage de mettre frein à la concurrence entre les établissements et à la sélection des élèves? Inscire la justice sociale dans la politique de la réussite éducative, c'est aussi s'engager à lutter contre la pauvreté et les inégalités. Il s'agit d'un autre volet absent des pistes d'actions.

Tout au long du document, nous avons exprimé notre opposition quant à plusieurs pistes d'action et nous avons proposé des orientations pour la réussite éducative. Celles-ci sont plus longuement élaborées dans nos plateformes sur l'éducation et sur les services de garde éducatifs.

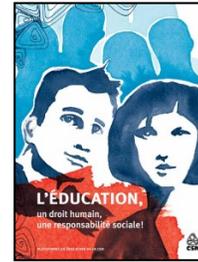
Enfin, faire de l'éducation une priorité nécessite l'adhésion de la société et des investissements à la mesure de nos attentes. Les prochains budgets devront refléter cet engagement. Nous suggérons également qu'une future politique de la réussite éducative soit accompagnée d'une campagne nationale de valorisation de l'éducation et de l'ensemble du personnel.

³⁵ Complément d'information. p. 6

Annexe 1 — Plateforme de la CSN en éducation

Plateforme de la CSN en éducation

L'éducation; un droit humain, une responsabilité sociale!



Les grandes orientations de la CSN en éducation

1. Réaffirmer l'éducation comme droit humain et bien commun

Pour la CSN, l'éducation est un droit humain fondamental, qui doit permettre à tous les individus de se développer dans une perspective humaniste, qui tient compte à la fois des besoins de l'individu, de son autonomie quant au marché du travail et de son devenir de citoyen. L'éducation doit en conséquence être soustraite à toute forme de marchandisation. Il revient à l'État de financer un seul système d'éducation public, universel et gratuit, de la petite école à l'université. Il lui appartient aussi d'en assumer la gouvernance, en concertation avec les personnels.

2. Assurer l'accessibilité à l'éducation et sa gratuité, à tous les ordres d'enseignement

Le droit à l'éducation ne doit jamais dépendre d'une condition financière ou du lieu de résidence. Les obstacles à ce principe doivent être levés. Si l'éducation primaire, secondaire et collégiale est prétendument gratuite, divers coûts s'ajoutent pernicieusement au fil des ans. Quant à l'université, la hausse constante des droits et des frais de scolarité compromet son accessibilité, particulièrement pour les étudiantes et les étudiants des classes moyenne et défavorisée. La véritable accessibilité aux études supérieures commande aussi une amélioration de la condition financière des étudiants.

Par ailleurs, le développement et la valorisation croissante de l'école privée portent atteinte au principe même de gratuité.

3. Baliser le lien entre les missions de l'éducation et celles du marché de l'emploi pour éviter l'instrumentalisation

L'école ne forme pas que des travailleuses et des travailleurs; elle forme aussi des citoyens. On ne saurait donc asservir l'école aux seuls besoins du marché du travail. L'école doit transmettre un bagage de connaissances qui assure l'autonomie de l'individu et l'outil pour son épanouissement en société. Les collèges et les universités assument aussi un rôle important de transmission du savoir et il importe de replacer les missions de l'enseignement supérieur au centre de leurs activités.

L'efficacité d'une institution d'enseignement ne se résume pas à la quantité de diplômes qu'elle décerne. C'est à l'aune de l'ensemble de ses missions qu'elle doit être évaluée. Elle n'implique pas non plus une adéquation utilitaire parfaite de ses programmes avec les besoins du marché de l'emploi.

4. Valoriser la mixité scolaire et sociale

L'école doit jouer un rôle central dans l'apprentissage de la diversité et du vivre ensemble. La mixité scolaire est une condition de cet apprentissage. Il est tout aussi primordial de préserver la mixité sociale afin que tous accèdent à un enseignement francophone et à des services équivalents de qualité, peu importe le revenu des parents ou l'appartenance ethnique. À cet égard, le développement d'écoles privées ou d'écoles publiques qui sélectionnent les élèves encourage la ségrégation sociale et scolaire.

5. Investir les ressources financières nécessaires pour mettre fin aux problèmes chroniques de financement en éducation

Il faut en finir avec l'idéologie du « moindre État » et du « toujours faire plus avec moins ». Il y a une limite aux services et aux projets qu'il est possible de développer avec des moyens réduits. Le gouvernement doit prioriser l'éducation et prouver cette volonté en finançant le réseau de l'éducation à la hauteur de ses besoins.

Le sous-financement et le mal-financement du système d'éducation, en plus d'entraver son action, amènent les établissements à se tourner vers des sources de financement privées, ce qui affecte le caractère démocratique et public du réseau. De plus, la mise en concurrence des institutions scolaires dans la recherche de financement extérieur ou encore de nouvelles clientèles est improductive et contraire à l'esprit même de service public. L'éducation, en tant que bien collectif, doit être financée par l'État, au bénéfice de toute la population québécoise.

6. Se donner les moyens pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative

Il est inadmissible que, dans une société développée du XXI^e siècle, la formation de base ne soit pas acquise par tous. Les raisons du décrochage scolaire sont diverses et complexes; les conditions de la réussite aussi. Il est plus que temps de s'attaquer au problème notamment par des mécanismes de dépistage précoce des difficultés, un meilleur environnement scolaire et social, et en garantissant à tous des conditions d'existence propices à la poursuite d'études.

Il faut aussi tenir compte du fait que certains étudiants ont des handicaps ou vivent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation qui les pénalisent. Le réseau de l'éducation doit leur offrir du soutien et un enseignement adapté.

7. Valoriser et reconnaître le personnel de l'éducation

C'est grâce au travail constant et dévoué de l'ensemble des personnels de l'éducation que l'apprentissage est rendu possible. Ce sont les artisans du système d'éducation et le travail qu'ils accomplissent quotidiennement doit être reconnu et valorisé. Cela suppose de bonnes conditions de travail, la fin de la précarité d'emploi et leur participation à la gestion de l'établissement.

8. Favoriser une administration en collégialité dans les lieux d'enseignement

Les directions d'établissements et le gouvernement remettent en cause la gestion en collégialité et tentent d'y substituer des formes de gestion managériales faisant la part belle, dans les conseils d'administration, aux personnes prétendument « indépendantes » de l'institution. Or, la gestion en collégialité des institutions d'enseignement demeure le meilleur gage de leur indépendance. Elle assure l'expression et la prise en compte d'une diversité de points de vue. C'est une force. C'est par l'implication des personnels, des étudiantes et des étudiants au conseil d'administration qu'on peut nourrir un sentiment d'appartenance qui oriente la prise de décision dans l'intérêt supérieur de l'institution et de l'enseignement.

9. Reconnaître les établissements d'enseignement comme pôles de développement régional et local d'importance

Les établissements d'enseignement ne sont pas que des lieux d'apprentissage, ce sont aussi des acteurs importants de leur communauté. Partout au Québec, ce sont de formidables catalyseurs qui insufflent un dynamisme sur les plans social, économique et culturel. Aussi est-il essentiel d'assurer un financement adéquat aux établissements situés hors des grands centres, un financement qui assure le maintien d'une offre variée de formations et qui reconnaît le rôle majeur qu'ils jouent sur le plan du développement régional.

10. Reconnaître l'apprentissage tout au long de la vie comme étant un droit universel

L'apprentissage n'a pas d'âge. Citoyens et travailleurs, tous sont concernés. Pour garantir le droit à l'éducation, tant aux adultes qu'aux jeunes, la formation continue doit être reconnue, valorisée et accessible à toutes et à tous. Les obstacles doivent être levés; un financement adéquat, des mesures d'aide aux études et la diversification des lieux de formation s'imposent.

En entreprise, l'implication du syndicat à toutes les étapes de la planification et de la réalisation du processus de formation est essentielle.

Annexe 2 — Plateforme de la CSN sur les services de garde éducatifs

Plateforme de la CSN sur les services de garde

Des services de garde éducatifs de qualité : un droit pour chaque enfant.



L'offre de services de garde éducatifs au Québec est unique. L'universalité, l'accessibilité et la qualité sont les principales caractéristiques qui font qu'elle est devenue l'objet de convoitise de la part des populations voisines.

La CSN estime toutefois que les CPE, les services de garde en milieu familial et les services de garde en milieu scolaire ont le potentiel pour favoriser davantage l'égalité des chances pour tous les enfants et assurer la qualité dans tous les services offerts. La plateforme contient plusieurs propositions pour atteindre ces deux objectifs

La CSN considère également important de partager une vision d'avenir pour les services de garde éducatifs au Québec et retient six grandes orientations qui devront guider le développement et la consolidation de ces services.

La CSN recommande que l'offre de services de garde éducatifs au Québec se déploie au cours des prochaines années en fonction des orientations suivantes :

1. L'égalité des chances et la reconnaissance du droit de chaque enfant de fréquenter un service de garde éducatif de qualité.
2. Le travail en partenariat avec les autres ressources œuvrant auprès des enfants et des familles, afin d'unir les efforts pour rejoindre et soutenir les enfants vulnérables et leur famille.
3. L'intervention précoce et la prévention.
4. La reconnaissance de la portée éducative des services de garde, tant à la petite enfance que dans le milieu scolaire doit se refléter dans les exigences de formation, dans la réglementation, dans l'application d'un programme éducatif ou d'activités et dans les conditions de travail du personnel.
5. L'accroissement des connaissances et des compétences par le rehaussement de la qualification des éducatrices et leur formation continue.
6. L'investissement des ressources financières nécessaires afin de poursuivre le développement et d'assurer la qualité des services de garde éducatifs.